

Commune de CHARGEY LES GRAY
Compte-rendu Conseil Municipal
Séance du 6 juillet 2023 – 20H

Début de la séance : 20H00
Quorum atteint : 12 membres présents – 3 absents – 2 procurations
Présents : Mesdames GUINET, REVOY, CHOULET,
Messieurs HEGO, GACONNET, JOBARD, BESANCENOT, COURIOL,
CHAUVELOT, FRANCOIS.

Désignation d'un secrétaire de séance : Pascal HEGO

-o-

1.- Approbation du compte-rendu du conseil municipal du 25 mai 2023.

Ce compte-rendu est approuvé à l'unanimité

2.- Délibérations

Commission sécurité : Roland GACONNET présente le compte rendu de la commission qui s'est réunie le 1^{er} juin. Il détaille les propositions et répond aux questions des conseillers. Madame le Maire propose de faire appel à Ingénierie 70 afin d'enregistrer le trafic et d'étudier un système de ralentissement RD 67 et rue des peupliers. (Voir tableau ci-après)

1	Poser un STOP rue de Rigny à la place du cédez le passage
2	Remplacer le STOP grande rue par un cédez le passage
3	Remplacer le Cédez le passage rue du Bas par un STOP
4	Mettre un miroir en face rue de la Chirolle vers chez Jean Marc Berger ¹
5	Changer les panneaux « attention enfants »
6	enlever le cédez le passage en venant de la rue des Crayes vers les Lombardes (faciliter la montée en hiver)
7	Mettre un sens interdit chemin du petit pont (vers déviation) côté Gray
	Contacter INGENIERIE70 pour ralentissement route 67 côté gray et Oyrières et pour la route des peupliers Possibilité de louer des chicanes au département ² Les personnes qui utilisent régulièrement l'axe Chargey /Oyrières pensent que les feux à Oyrières ne sont pas efficaces
9	Demander aussi devant l'école une rue partagée (priorité piétons) mettre un quadrillage sur le ralentisseur

¹

²

Il évoque ensuite le traçage au sol qui pour certains sont peu visibles. Deux devis ont été demandés. Le moins disant s'élève à 3072 €. Les travaux devraient être réalisés pour la rentrée de septembre.

Ces travaux sont votés à l'unanimité.

A l'issue de ce vote, Roland évoque le stationnement devant l'église. Il propose la pose d'une borne mobile. Aucune décision n'est prise lors de ce conseil.

Attributions aux associations

Chantal GUINET présente les demandes reçues. Elle rappelle l'ouverture de crédits ouverts d'un montant de 3500 € ainsi que l'historique des précédentes attributions. Elle précise que GYM Détente n'a pas déposé de demande mais que néanmoins, elle propose d'octroyer une aide de 150 €. Toutes les demandes sont votées à l'unanimité.

	En 2018	En 2023
Tremplin	70	70
Restaurant du cœur	100	
Gym détente	250	150
Fête et loisirs	780	800
Association qui organise le 14 juillet	230	500
Amis de l'école	800	800
anciens	0	300
Pêche	210	300
Mission locale (0.50€/ht)	460	380
Souvenir français	0	200

Madame le Maire informe le conseil d'une demande pour l'organisation de l'exposition d'artistes au mois de novembre 2023. La commune reconduit ses prestations habituelles.

Cette demande est validée à l'unanimité.

Création d'un poste d'emploi saisonnier

Le stagiaire de la MFR de RIOZ qui travaille depuis plusieurs semaines avec Guillaume a déposé une demande d'embauche en qualité de travailleur saisonnier. Chantal GUINET propose au conseil de le recruter sur deux contrats ; le premier à compter du 10.07 au 28.07 puis du 01.08 au 15.08. Il continuera à travailler sous l'autorité de Guillaume.

La création de ce poste est votée à l'unanimité.

Admission en non valeur

La mairie a reçu un document comptable de la trésorerie demandant au conseil municipal de se prononcer sur une admission en non valeur d'un montant de 4.00 €.

Cette admission en non valeur est votée à l'unanimité.

Vente d'une parcelle

Un acheteur potentiel a manifesté un intérêt pour l'achat d'une parcelle situé ruelle de la cure.

Le tarif proposé est fixé à 40 €.

Droit de Prémption

Le Maire n'a pas fait valoir son droit de préemption pour les acquisitions suivantes :

- maison située au 7 rue de la Chirolle,
- maison située au 15 rue des Lombardes,
- maison située au 23 rue des Crayes.

Jurés d'assises

Chantal GUINET informe le Conseil des citoyens ayant été tirés au sort pour éventuellement siéger dans un jury d'assises :

- Mesdames Claire BERNARD, Emilie BERNARD, Catherine MITTAINE.

Dernières nouvelles de la ZAN

Les sénateurs ont approuvé le 13 juillet le texte proposé :

Pour rappel, le ZAN consiste à réduire de moitié d'ici à 2031 **la construction sur des espaces naturels et agricoles par rapport à la décennie précédente** puis, à l'horizon 2050, à ne plus bétonner de sols à moins de « renaturer » des surfaces équivalentes.

L'un de ces apports est la création d'une « garantie rurale », **un droit à construire d'au moins un hectare, attribué aux communes, et mutualisable avec d'autres**. Les députés ont finalement accepté qu'elle ne soit pas uniquement réservée aux communes rurales.

L'un des points névralgiques du débat s'est joué sur le sort réservé aux « projets d'envergure nationale », comme les infrastructures de transport ou les grands projets industriels. Les maires craignaient qu'en accueillant de tels projets, leur solde de terres artificialisables soit considérablement réduit. Le Sénat souhaitait donc les exclure du décompte des 125 000 hectares d'artificialisation autorisée jusqu'en 2031 pour le pays. Finalement, ces hectares seront comptés à part, c'est-à-dire déduits de l'enveloppe globale autorisée par le ZAN, et le solde sera réparti entre les différentes régions.

Autre évolution : la proposition de loi instaure une « commission de conciliation », où les régions pourront faire valoir leurs désaccords sur les projets qualifiés d'ampleur nationale.

Budget Lotissement des Jardins

recettes		dépenses	
Solde au 31/12/2023	67 847.80	2 ^{ème} acompte 2022	28 996
Vente dernière parcelle HT	27 636	Devis travaux impasse Rémy	54 959
Total	95 483.80	SIED	10 200
		total	94 155

Les gens du voyage

Afin d'apporter une première réponse à l'arrivée impromptue des gens du voyage, des blocs de béton ont été posés aux entrées de l'espace « André FUIN ».

Entretien du Cimetière

Face à l'interdiction d'utiliser des produits phytosanitaires, il convient de trouver une solution afin de limiter les mauvaises herbes. Deux propositions sont émises : organiser un matin citoyen et faire appel à la Maison familiale et rurale.

Aucune décision n'est prise à l'occasion de cette réunion.

Food Trailer

La mairie a reçu une demande d'autorisation d'installer un véhicule de restauration à emporter du type « Food Trailer » Celle-ci émane d'une habitante du village. Dans un premier temps, elle propose de commencer son activité devant son domicile.

Le conseil accepte cette proposition à l'unanimité tout en souhaitant obtenir plus de précisions sur son projet.

L'ordre du jour étant épuisé, Chantal GUINET Clos la séance à 21H35.